



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 02 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel WAJDA, Maire de Sérézin de la Tour.

Date de la convocation : 28/08/2025

Secrétaire de séance : Mr GABILLON Ludovic.

Présents : Mr WAJDA Daniel, Mme VINCENT-GEORGES sylvie, Mr RIPET Yannick, Mr DOMMARTIN Bertrand, Mme VERDIER Carole, Mme BABE Sandrine, Mme BOURGEAT Stéphanie, Mme DENIS Bernadette, Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle, Mme NOIR Marie-Claude, Mr GABILLON Ludovic et Mr JANIN Xavier.

Excusés :

Absents : Mme DIDONE Candy et Mr VELON Sébastien.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 12

Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès-Verbal du 08 juillet 2025

- **Délibération portant sur le tarif de la location des chaises et tables de la salle des associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le service de location de tables et chaises existent depuis de nombreuses années sur la commune, le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

- Table : 6 € par jour ou par weekend
 - Chaise : 0.60 € par jour ou par weekend
- Caution de 20 euros par table et 5 euros par chaise

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- APPROUVE les tarifs à la location précisés ci-dessus avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2025.
 - PRECISE que cette location ne pourra être effectuée que par des habitants de Sérézin de la Tour
- **Délibération portant sur la convention relative à la participation financière des communes aux charges de fonctionnement - ULIS (Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire) pour l'année scolaire 2024-2025.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de la convention de participation financière aux charges de fonctionnement de l'école ULIS (Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire) de l'école primaire Victor Hugo de Bourgoin-Jallieu.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir accepter cette convention sur la base d'une participation financière aux charges de fonctionnement d'un montant de 1242.50 € pour une élève de la commune scolarisée à l'école ULIS de l'école primaire Victor Hugo de Bourgoin-Jallieu.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés** décide :

- **d'accepter** cette convention.
- **de charger** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

COMMISSION SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est bien passée.

En amont, une réunion de pré rentrée s'était tenue afin d'évoquer l'organisation de cette nouvelle année scolaire.

L'école de Sérézin de la Tour a la possibilité de bénéficier de subvention pour une demande d'un projet informatique (TNE). L'école souhaiterait équiper les classes de CE2/CM1 et GS/CP (vidéo projecteur, tableau blanc, ordinateur et toutes les connexions et l'installation). Ce projet pourra être subventionné à 50% et le reste à charge de la commune. Le Conseil Municipal approuve le projet.

Les travaux pour les jeux d'enfants devraient commencer en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 14 octobre à 20h00.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

M. Daniel WAJDA

Le/La secrétaire de séance

M. GABILLON Ludovic

